

## Gestion de l'obsolescence des vidéos déposées sur MediaPod

L'utilisation croissante du dispositif MediaPOD rend aujourd'hui nécessaire la rationalisation de l'espace de stockage des vidéos déposées dans le cadre des enseignements ou de la vie universitaire.

Pour répondre à ce besoin, MediaPOD s'est doté d'une nouvelle fonctionnalité permettant de supprimer automatiquement les vidéos définies comme obsolètes.

Ce tutoriel vous indique le processus mis en place pour gérer cette obsolescence et la marche à suivre pour prolonger la durée de vie des vidéos.

### Principe de définition de l'obsolescence

Chaque vidéo déposée sur MediaPod se verra désormais attribuer une durée de vie initiale de deux ans à l'issue de laquelle, sauf contre-ordre de son propriétaire, elle sera automatiquement supprimée.

L'information sur la durée de vie de chaque vidéo sera indiquée en bas de sa page d'édition dans un champ « DATE DE SUPPRESSION » que le propriétaire de la vidéo pourra à tout moment modifier afin de reporter la suppression à une date ultérieure.

DATE DE SUPPRESSION \*

[Sauvegarder et continuer d'éditer](#) [Sauvegarder et voir](#) [retour à mes vidéos](#)

### Contraintes liées au report de la date de suppression :

- Le format de la date doit être respecté : AAAA-MM-JJ où AAAA correspond à l'année sur 4 chiffres, MM au mois sur 2 chiffres et JJ au jour sur 2 chiffres.
- Le report de la date suppression ne peut excéder deux années à partir de la date courante.

Par exemple, si le 31 mars 2021, un utilisateur décide de prolonger la durée de vie de l'une de ses vidéos dont la date de suppression est programmée au 1er février 2023, il ne pourra pas la prolonger au-delà du 31 mars 2023 (car  $31 \text{ mars } 2021 + 2 \text{ ans} = 31 \text{ mars } 2023$ ).

Par contre, s'il revient modifier cette date le 30 mars 2023, il pourra la prolonger jusqu'au 30 mars 2025.

*Note : bien que la restriction sur le report de la date de suppression impose une durée de vie limitée à chaque vidéo, il n'y a pas de limite sur le nombre de reports pouvant être effectués par leur propriétaire.*

### Notifications

Trois courriels de notification seront envoyés aux propriétaires des vidéos 60, 30 puis 7 jours avant leur date de suppression.

Ces courriels comporteront un lien vers la page d'édition de la vidéo pour permettre un éventuel report de la suppression à une date ultérieure.

*Exemple de courriel reçu de MediaPOD :*

Bonjour Dupont François,

Votre vidéo intitulée "Cours de François Dupont" arrive bientôt à la date limite de suppression.

Elle sera supprimée le 2021-03-28.

Si vous souhaitez la conserver, vous pouvez changer la date de suppression en éditant votre vidéo:

<https://mediapod.u-bordeaux.fr:/video/15555-cours-de-francois-dupond/>

Cordialement

Suite à la réception de ces courriels, si la date de suppression n'a pas été prolongée avant son échéance, la vidéo sera alors effectivement supprimée du serveur MediaPOD.

